

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du - 4 JUIL. 2019

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2^{ème} classe du corps d'adjoint technique des administrations de l'État du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2019

Le ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2019 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2^{ème} classe du corps des adjoints techniques des administrations de l'État du ministère chargé de la culture ;

Vu l'arrêté du 19 février 2019 autorisant, au titre de l'année 2019, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2^{ème} classe du corps d'adjoint technique des administrations de l'État du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Philippe PUCYLO, attaché d'administration de l'État principal, responsable évènementiel, Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2^{ème} classe du corps d'adjoint technique des administrations de l'État du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2019.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Emmanuelle FAVRE, attachée d'administration de l'État, cheffe de bureau, bureau de la filière des professionnels des bibliothèques, direction générale des médias et des industries culturelles ;

- Madame Alison LY-PASSIEUX, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe normale, spécialité « bâtiments de France », référente monuments historiques, unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Yvelines direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Emmanuelle FAVRE, attachée d'administration de l'État, cheffe de bureau, bureau de la filière des professionnels des bibliothèques, direction générale des médias et des industries culturelles.

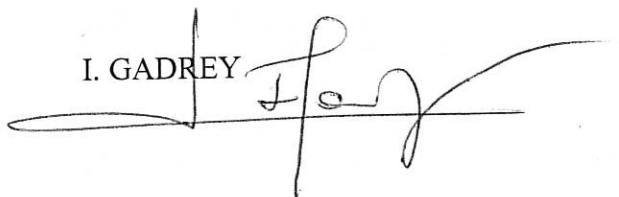
Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le - 4 JUIL. 2019

Le ministre de la culture,
Pour le ministre et par délégation :
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'I. Gadrey', written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.